

Séance du 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 2 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, BEVERNAGE Françoise, CAUHAPÉ Céline, CAZENAVE Sylvie, CUYALA-PROVENCE Rémy, DAMIAN-PICOLLET François, DUBEDOUT Philippe, DUFRÉCHOU Claude, GRANGÉ Jean-Philippe, HUNAULT Francis, LAUGA Corinne, LAVIE-HOURCADE Jeannine, LOUSTAU ARRAGON Bernadette, MASSÉ Sandrine, MÉRIOT Christophe, MIURA Céline, RAVI Prathap

Absents excusés : Mme HAU-LESTOUQUET Sandra (procuration donnée à Mme ALGANS Elisabeth), M. DUFOURCQ Hugues (procuration donnée à M. HUNAULT Francis)

Secrétaire de séance : M. GRANGÉ Jean-Philippe

La séance est ouverte à 18h42

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES À MME LE MAIRE

Contrat avec la société LocaMS pour la fourniture de 2 ensembles modulaires compris un ensemble avec sanitaires et un ensemble destiné au stockage de matériel pour le CLSH :

Contrat signé le 20 mars 2021 avec la société Loca MS pour 9 mois pour un montant total de 6826,20 € HT (8191,44 € TTC)

Les marchés suivants ont été attribués pour le programme de restaurant scolaire :

Marché Tranche Ferme, tranches optionnelles et variantes retenues						
LOT N° 1	DEMOLITION TERRASSEMENT - GROS-OEUVRE - RÉSEAUX			338 048,51 €		
	Tranche ferme			311 046,38 €		
	Variante enduit facade				1 344,00 €	
	TO1			23 013,51 €		
	TO2			1 658,37 €		
	TO3			645,00 €		
	Variante passage reseaux ventilation				341,25 €	
	TOTAL	Larrouturou		336 363,26 €	1 685,25 €	338 048,51 €
LOT N° 2	DÉMOLITIONS - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE			121 991,00 €		
	Tranche ferme			29 505,40 €		
	variante tuiles et chevetre				-1 016,40 €	
	TO1			93 502,00 €		
	TOTAL	Cance		123 007,40 €	-1 016,40 €	121 991,00 €
LOT N° 3	DÉMOLITIONS - CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE - BARDAGE - ZINGUERIE			155 553,38 €		
	Tranche ferme			149 096,00 €		
	Variante facades sans bardage				-13 080,00 €	
	Variante entreprise bardage economique				-12 950,00 €	
	TO1			30 770,72 €		
	Variante facades sans bardage				-3 260,00 €	
	Variantes tunnel de lumière				5 986,66 €	
	Variante entreprise bardage economique				-1 010,00 €	
	TOTAL	Cance		179 866,72 €	-24 313,34 €	155 553,38 €
	TOTAL LOT 2 ET 3	Cance		277 544,38 €		
LOT N° 7	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES					
	Tranche ferme			125 500,00 €		
	Variantes Cuisine (Hottes et caisson)				21 877,76 €	
	Variante WC suspendus				3 634,12 €	
	Variante en supplement ECS Solaire		Non Retenue 12 842,27 €			
	Variante en supplement Panneaux rayonnants		Non Retenue 5 127,88 €			
	Variante en supplément regulation terminale		Non Retenue 9 913,64 €			
	Variante en supplément radiateurs arrondis		Non Retenue 3 512,54 €			
	TO1			744,04 €		
	Variante en supplément radiateurs maternelle				15 155,96 €	
	TO2			4 035,56 €		
	Variantes CTA Restaurant				16 264,44 €	
	TO3			3 900,00 €		
	Variantes entreprise calorifuge			-1 430,60 €		
	Variantes entreprise compteurs NRJ			-1 511,14 €		
	TOTAL	Bobion Joanin	31 396,33 €	131 237,86 €	56 932,28 €	188 170,14 €
LOT N° 8	ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES					
	Tranche ferme			29 905,96 €		
	variantes preau, CTA , Hottes				1 228,64 €	
	TO1			1 989,40 €		
	TO2			2 635,13 €		
	TO3			821,27 €		
	Variante entreprise hublot WC				-525,12 €	
	TOTAL	Eurelec		35 351,76 €	703,52 €	36 055,28 €
MONTANT TOTAL MARCHE Tranche ferme, optionnelles et variantes						839 818,31 €

Avec la ventilation suivante sur les tranches optionnelles :

Tranche opt. 1 Toiture maternelle	Tranche opt. 2 Salle restaurant	Tranche opt. 3 WC PMR Restaurant
151 736,33 €	8 670,31 €	5 366,27 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE, CIMETIERE ET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération N°2021-04-02-01

Madame le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2020 et portant sur le budget de la Commune, le budget du cimetière et le budget panneaux photovoltaïques. Il indique que les comptes reprennent l'ensemble des écritures afférentes à l'exercice écoulé et n'appellent pas d'observation particulière.

Invité à se prononcer après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du receveur municipal dressés pour l'exercice 2020 concernant le budget principal de la Commune, le budget annexe cimetière et le budget annexe panneaux photovoltaïques.

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits comptes de gestion.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE, CIMETIERE ET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération N°2021-04-02-02

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2121.14 du code général des collectivités territoriales indique que, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Madame le Maire propose que la séance soit présidée pour la présente délibération par M. Francis HUNAULT, 1^{ère} adjoint. La proposition est acceptée *à l'unanimité* du Conseil Municipal.

Madame le Maire rend compte de l'exécution du budget 2020, qui se traduit de la manière suivante :

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice	1 115 856,79 €
Dépenses de l'exercice	- 902 214,10 €
Résultat de l'exercice 2020	213 642,69 €
+	
Excédent de fonct. reporté 2019	225 821,52 €
Résultat de clôture 2020	439 464,21 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	275 512,31 €
Dépenses de l'exercice	-396 843,32 €
Résultat de l'exercice 2020	- 121 331,01 €
+	
Déficit d'invest. reporté 2019	- 128 572,17 €

	+	
Restes à réaliser 2020		- 56 000,00 €
Résultat de clôture 2020		- 305 903,18 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement :	+ 439 464,21 €	
Investissement :	- 305 903,18 €	<u>soit un excédent global de 133 561,03 €</u>

BUDGET ANNEXE CIMETIERE :

Exploitation :

Recettes de l'exercice	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
+	
Déficit de fonct. reporté 2019	-2 185,79 €
Résultat de clôture 2020	-2 185,79 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
+	
Excédent d'invest. reporté 2019	2 782,00 €
Résultat de clôture 2020	2 782,00 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement :	- 2 185,79 €	
Investissement :	+ 2 782,00 €	<u>soit un excédent global de 596,21 €</u>

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :

Exploitation :

Recettes de l'exercice	4 338,37 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	4 338,37 €
+	
Déficit d'exploitation reporté 2019	- 3 225,32 €
Résultat de clôture 2020	1 113,05 €

Investissement :

Recettes de l'exercice	0,00 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
+	

Excédent d'investissement 2019	5 168,00 €
Résultat de clôture 2019	5 168,00 €

Résultat cumulé :

Fonctionnement :	+ 1 113,05 €	
Investissement :	+ 5 168,00 €	<u>soit un excédent global de 6 281,05 €</u>

Madame le Maire s'étant retirée, M. Francis HUNAULT, 1^{er} Adjoint, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le Compte Administratif 2020 du budget de la Commune et des budgets annexes Cimetière et Panneaux photovoltaïques tels qu'ils lui ont été présentés par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du budget principal de la Commune et des budgets annexes du cimetière et panneaux photovoltaïques tels qu'ils lui ont été présentés par le Maire.

Madame le Maire rejoint le Conseil Municipal et reprend la présidence de l'assemblée.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Délibération N°2021-04-02-03

Madame le Maire rappelle les montants des dépenses et des recettes réalisées et reportées en 2020, et précise le mode de calcul du besoin de financement de la section d'investissement :

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Commune :

Résultat de fonctionnement 2020 :	+ 213 642,69 €
Excédent de fonctionnement 2019 reporté :	+ 225 821,52 €
soit un excédent cumulé de fonctionnement de :	439 464,21 €
Déficit d'investissement de :	- 121 331,01 €
Restes à réaliser de :	- 56 000,00 €
Déficit d'investissement reporté 2019	- 128 572,17 €
Besoin de Financement de la section d'investissement :	- 305 903,18 €

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2020 :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : excédent de	439 464,21 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	305 903,18 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) :	133 561,03 €
Déficit d'investissement reporté (001) :	249 903,18 €

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe cimetière :

Résultat d'exploitation 2020 :	0,00 €
Déficit d'exploitation 2019 reporté :	- 2 185,79 €
soit un déficit cumulé d'exploitation de :	-2 185,79 €
Résultat d'investissement 2020 :	0,00 €
Excédent d'investissement reporté 2019 :	2 782,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement :	2 782,00 €

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2020 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : déficit de	- 2 185,79 €
Déficit d'exploitation reporté (002) :	- 2 185,79 €

Excédent d'investissement reporté (001) : 2 782,00 €

Rappel des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe panneaux photovoltaïques :

Résultat d'exploitation 2020 : Excédent de 4 338,37 €
Déficit d'exploitation 2019 reporté : - 3 225,32 €
soit un excédent cumulé d'exploitation de : 1 113,05 €

Résultat d'investissement 2020 : 0,00 €
Excédent d'investissement reporté 2019 : 5 168,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement : 5 168,00 €

Le Maire propose en conséquence d'affecter comme suit le résultat 2020 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent de 1 113,05 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 €
Excédent d'exploitation reporté (002) : 1 113,05 €
Excédent d'investissement reporté (001) : 5 168,00 €

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter le résultat 2020 du budget principal de la commune et des budgets annexes cimetière et panneaux photovoltaïques conformément aux propositions du Maire.

**PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS D'ENTRETIEN ET DE RÉNOVATION DU
PREBYTHERE DE SERRES-CASTET**

Délibération N°2021-04-02-04

Rapporteur : Monsieur le 1^{er} adjoint

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le presbytère de SERRES-CASTET accueille le curé de la paroisse Sainte Croix des Lacs. Font partie de cette paroisse les communes d'ANOS, BUROS, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS, SAINT-ARMOU et SERRES-CASTET.

La Commune de SERRES-CASTET a d'importants travaux d'entretien et de rénovation à faire au presbytère, et demande aux communes de la paroisse qui n'ont pas la charge de l'hébergement de M. le Curé, une participation financière. Une réponse ministérielle de 1980 précisant qu'« aucune disposition légale n'interdit aux communes de participer aux frais d'entretien et de réparation du presbytère appartenant à l'une d'entre elles et loué au prêtre desservant les paroisses situées sur le territoire de ces communes ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les Communes d'ANOS, BUROS, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS et SAINT-ARMOU n'ont pas la charge d'entretien et de réparation du presbytère puisque M. le curé de la paroisse Sainte Croix des Lacs est depuis des temps immémoriaux logé à SERRES-CASTET.

DÉCIDE de participer financièrement aux frais d'entretien et de rénovation du presbytère de SERRES-CASTET, la participation demandée par la Commune de SERRES-CASTET étant de 0.862 € par habitant et par an.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention qui fixe les modalités de cette participation.

BUGDET CIMETIERE : FIXATION DU PRIX DES CAVEAUX

Rapporteur : Monsieur le 1^{er} adjoint

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune préinstalle des caveaux de 2 places et 4 places afin de dépanner des familles qui pourraient se retrouver dans l'embarras pour inhumer un défunt. A cette fin, 2 caveaux 4 places ont été ajoutés récemment. La facture correspondante de 4400 € TTC correspond aux montants permettant de revendre ces caveaux à prix coutant fixés par délibération en date du 25 septembre 2020.

Il n'y a donc pas lieu de délibérer à nouveau. Ce point fait donc simplement l'objet d'une information du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil du lancement du chantier de construction du nouveau restaurant scolaire avec la sécurisation des abords et l'installation des matériels des entreprises. Une communication a été envoyée aux familles des enfants scolarisés. Une vidéo a été placée sur le site internet de la commune pour indiquer les sens de circulation.
- Suite à l'annonce du Président de la République du mercredi 31 mars, les dispositions ont été pour organiser l'accueil des enfants des personnels prioritaires en concertation avec la Directrice de l'Ecole. Une communication a été adressée aux parents. Le personnel communal sera mobilisé.
- Madame le Maire informe le Conseil de l'évolution de la situation sanitaire et fait le point sur les centres de vaccination en indiquant qu'un centre de vaccination devrait s'ouvrir prochainement à Serres-Castet dans une salle située sous le belvédère. La Communauté de Communes assurera la logistique en fournissant personnel administratif et matériel informatique. Ce centre regroupera les professionnels soignants du territoire des communes de Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet. Il sera rattaché au centre déjà existant de Lescar.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h40.

FIN